

## **Arrêté**

*du 23 mai 2018*

**proclamant M. Didier Castella, à Pringy,  
membre du Conseil d'Etat**

---

### *Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg*

Vu la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 ;

Vu la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques et son règlement du 10 juillet 2001 ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2018 indiquant le résultat de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat du 4 mars 2018 et convoquant le corps électoral du canton de Fribourg pour le dimanche 25 mars 2018 en vue du second tour de scrutin ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2018 indiquant le résultat du second tour de scrutin de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat du 25 mars 2018 ;

Vu le rapport 2017-CE-258 du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 17 avril 2018 sur l'élection complémentaire au Conseil d'Etat du 25 mars 2018 ;

Considérant :

En raison de la démission de M<sup>me</sup> Marie Garnier, une élection complémentaire au Conseil d'Etat a eu lieu le dimanche 4 mars 2018. Aucune des candidatures n'ayant obtenu la majorité absolue lors du premier tour de scrutin, un second tour a eu lieu le dimanche 25 mars 2018.

A cette occasion, M. Didier Castella, à Pringy, a obtenu la majorité relative et a été élu membre du Conseil d'Etat pour la fin de la législature en cours.

Sur la proposition de la Chancellerie d'Etat,

*Arrête :*

**Art. 1**

<sup>1</sup> M. Didier Castella, à Pringy, a été assermenté par le Grand Conseil le 22 mai 2018 et est entré en fonction à cette date.

<sup>2</sup> Il est proclamé membre du Conseil d'Etat.

**Art. 2**

Cet arrêté est publié dans la Feuille officielle.

Le Président :

G. GODEL

La Chancelière :

D. GAGNAUX-MOREL